

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-465
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Marché n°2022-34 Assurances
Contrat d'assurances « dommages aux biens » pour l'année 2025

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu la décision n°2022-744 attribuant le marché de prestations de service d'assurances des lots n°1 « dommages aux biens » à GROUPAMA ASSURANCES ;

Vu la décision n°2024-730 renouvelant les contrats d'assurances pour l'année 2025 ;

Considérant les besoins en termes d'assurances de la collectivité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour la liste des bâtiments à assurer par l'ajout de la maison de santé à Pierrefort et de l'aire de bivouac à Maurines ;

Que cela représente une plus-value annuelle de 316 € ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant au contrat d'assurances avec GROUPAMA ASSURANCES concernant le lot n°1 « dommages aux biens » de l'année 2025 ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Article 3 : Qu'Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

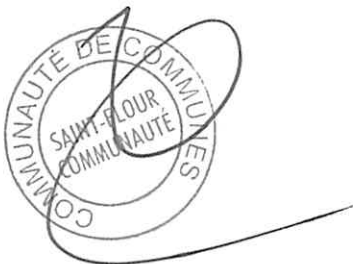
Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 08/07/2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 11 JUIL. 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le**

11 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

**Votre agence**

DEVELOPPEMENT COLLECTIVITES 15
13 BD DE LA REPUBLIQUE - CS 532
GROUPAMA D'OC
12005 RODEZ CEDEX
Tél. : 0561288707

Votre contact

COMBOURIEU CHRISTELLE
Tél. : 06.30.50.08.12 (coût d'un appel local)
Email : christelle.combourieu@groupama-oc.fr

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
LE ROZIER
VILLAGE D'ENTREPRISES
15100 ST FLOUR

Vos références

Numéro client / identifiant internet : 40618937
Numéro du souscripteur : 41295031Y
Numéro de devis : 168760122

VILLASSUR - PLAN D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES
PROJET DE CONTRAT D'ASSURANCE

CE PROJET DE CONTRAT EST ETABLI ENTRE

La Caisse Locale de
CL A OBJET SPECIALISE

et SAINT FLOUR COMMUNAUTE
LE ROZIER
VILLAGE D'ENTREPRISES
15100 ST FLOUR

REFERENCES

Numéro du souscripteur	:	41295031Y
Numéro de contrat	:	0004
Numéro d'avenant	:	05
Date de prise d'effet des garanties	:	01/07/2025
Date d'échéance	:	0101
Date de fin des garanties	:	-
Fractionnement de paiement	:	1 FOIS PAR TIP COURTAGE/COLLECTIVITES
Préavis de résiliation	:	2 mois



N° souscripteur : 41295031

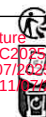
SOMMAIRE	
L'ENTITE A ASSURER.....	3
LA PROTECTION DU PATRIMOINE	5
LES DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	31
LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES	32
LES ANTECEDENTS	32
LE DETAIL DE LA COTISATION	33
LES INFORMATIONS CLIENT.....	33
LES MENTIONS LEGALES.....	34
LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS	34
LA SIGNATURE DES PARTIES.....	35

GGEDITO/G2SVILLAP/J8-07-2025



Groupama d'Oc
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

L'ENTITE A ASSURER

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

Représentée par : Le Président

Nature juridique : EPCI-FP

Entités Adhérentes

Nom de l'entité
ALLEUZE
ANDELAT
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR
ANTERRIEUX
BREZONS
CEZENS
CHALIERS
CHAUDES-AIGUES
CLAVIERES
COLTINES
COREN
CUSSAC
DEUX-VERGES
ESPINASSE
FRIDEFONT
GOURDIEGES
JABRUN
LACAPELLE-BARRES
LASTIC
LIEUTADES
LORCIERES
VAL D'ARCOMIE
MALBO
MAURINES
MENTIERES
MONTCHAMP
NARNHAC
NEUVEGLISE
PAULHAC
PAULHENC
PIERREFORT
REZENTIERES
ROFFIAC
RUYNES-EN-MARGERIDE
SAINT-FLOUR
SAINT-GEORGES
SAINTE-MARIE
SAINT-MARTIAL
SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX
SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES
SAINT-URCIZE
SOULAGES
TALIZAT
TANAVELLE
LES TERNES
TIVIERS
LA TRINITAT
USSEL





N° souscripteur : 41295031

VABRES
VALUEJOLS
VEDRINES-SAINT-LOUP
VIEILLESPESE
VILLEDIEU

Date de création : 22/12/2016

DONNEES GENERALES

Budget de fonctionnement : 28 989 897 €

Masse salariale : 3 510 784 €

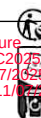
Nombre d'habitants : 24 413 habitants

GGEDITO/G2SVILLAPJ/8-07-2025



Groupama d'Oc
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

LA PROTECTION DU PATRIMOINE
LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES
LES BIENS A ASSURER

CHAUFFERIES BOIS					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
CHAUFFERIE BOIS ST GEORGES LE CROZATIER 15100 ST GEORGES	T5	Propriétaire occupant	507 m2	-	inclus
CHAUFFERIE BOIS VOLZAC VOLZAC 15100 ST FLOUR	T5	Propriétaire occupant	350 m2	-	inclus
CHAUFFERIE BOIS BESSERETTE BESSERETTE 15100 ST FLOUR	T5	Propriétaire occupant	442 m2	-	inclus
CHAUFFERIE BOIS CENTRE AQUALU ROUTE DE CHAUDES AIGUES 15100 ST FLOUR	T5	Propriétaire occupant	125 m2	-	inclus

ETABLISSEMENTS SCOLAIRE					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
EXTENSION LYCEE CFPPA VOLZAC 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire non occupant	400 m2	-	-

SALLE DE SPECTACLE					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
THEATRE LE REX 6 RUE DU THEATRE 15100 ST FLOUR	T6	Propriétaire occupant	294 m2	-	-

GGEDITO/G2SVILLAP/J8-07-2025



Groupama d'Oc
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
 Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250708-DE 2025-465-AU
 Date de télétransmission : 11/07/2025
 Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

BATIMENT RISQUE LOCATIF					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
BUREAUX LE ROZIER COREN ZA LE ROZIER COREN 15100 ST FLOUR	T1	Locataire	1 000 m2	-	inclus
SALLE DE CONSEIL + BUREAU ZA LE ROZIER COREN 15100 ST FLOUR	T1	Locataire	710 m2	-	inclus

BAT PR OCCUPANT AC CONTENU					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
BAT DES SERVICES TECHNIQUES ZA DU ROZIER COREN (bureaux et atelier) 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	523 m2	-	inclus
GARAGES ZA DU ROZIER COREN 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	633 m2	-	inclus
GARAGE PARKING LES AGIALS 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	20 m2	-	inclus
BATIMENT TECHNIQUE ROUTE DE SALZET 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire occupant	500 m2	-	inclus
HANGAR ENTREPOT 5 ROUTE DE LA MARGERIDE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	584 m2	-	inclus
LOCAL TECHNIQUE 16, 18 QUARTIER BEAUREDON 15110 CHAUDES-AIGUES	T1	Propriétaire occupant	480 m2	-	inclus
CONSERVATOIRE 11 RUE DE BELLOY 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	745 m2	-	inclus

GGEDITO/G2SVILLAP/JB-07-2025



Groupama d'Oc
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
 Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
 Date de télétransmission : 11/07/2025
 Date de réception préfecture : 11/07/2025
 Cedex 09





N° souscripteur : 41295031

MEDIATHEQUE DE PIERREFORT 1 RUE DU CARREAU 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire occupant	210 m2	-	inclus
FERME PIERRE ALLEGRE 13 RUE DES SOURCES ECOMUSEE DE LOUBARESSE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire occupant	250 m2	-	inclus
ACCUEIL BOUTIQUE 7 RUE DES SOURCES ECOMUSEE DE LOUBARESSE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire occupant	60 m2	-	inclus
ECOLE CLEMENCE FONTILLE 8 RUE DES ECOLES SIGNALAUZE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	200 m2	-	inclus
TOUR ET DEPENDANCES LE JARDIN 3 CHEMIN DU DONJON ECOMUSEE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	80 m2	-	inclus
TOUR ET SANITAIRES LE JARDIN 3 CHEMIN DU DONJON ECOMUSEE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	20 m2	-	inclus
ACCUEIL BOUTIQUE 3 CHEMIN DU DONJON LE JARDIN ST MARTIN 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	55 m2	-	inclus
RESERVE DES COLLECTIONS 5 ROUTE DE LA MARGERIDE DE L'ECOMUSEE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	465 m2	-	inclus

GGEDITO/G2SVILLAP/J8-07-2025



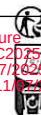
Groupama d'Oc
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
 Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250708-DE-2025-465-AU
 Date de télétransmission : 11/07/2025
 Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

GITES+SALLES RDC+SALLE ETAGE ALLEUZE 15100 ALLEUZE	T1	Propriétaire occupant	635 m2	-	inclus
MAISON DE PAYS/AGENCE POSTALE PLACE DE LA LIBERTE 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	132 m2	-	inclus
MAISON DE SERVICES 2 PLACE DU 10 JUIN 1944 /AGENCE POSTALE 15320 RUYNES EN MARGERIDE	T1	Propriétaire occupant	556 m2	-	inclus
MAISON DE L'HABITAT LOCAUX PAH PLACE D'ARMES 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	1 062 m2	-	inclus
MAISON DES SERVICES 4 PLACE ALBERT + MEDIATHEQUE + OT 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE	T1	Propriétaire occupant	548 m2	-	inclus
MAISON DES SERVICES 29 AVENUE PIERRE VIALARD 15110 CHAUDES- AIGUES	T1	Propriétaire occupant	400 m2	-	inclus
MAISON DES SERVICES 6 RUE DE L'AUBRAC 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire occupant	570 m2	-	inclus
PARC THERMAL - SANITAIRES 27 AVENUE PIERRE VIALARD 15110 CHAUDES- AIGUES	T1	Propriétaire occupant	20 m2	-	inclus
ANCIENNE PRISON/BELVEDERE 17 BIS PLACE D'ARMES 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	170 m2	-	inclus



N° souscripteur : 41295031

ALSH + PARTIE RESTAURATION 1 RUE DU CEZALLIER 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	880 m2	-	inclus
POLE PLEINE NATURE 6 ET 8 RUE DES ECOLES ETAGE SALLE REUNION GARAGE 15300 USSEL	T1	Propriétaire occupant	386 m2	-	inclus
PONT BASCULE ZA DU ROUCHAR 15110 CHAUDES- AIGUES	T1	Propriétaire occupant	20 m2	-	inclus
MOULIN JUERY 25 AVENUE PIERRE VIALARD 15110 CHAUDES- AIGUES	T1	Propriétaire occupant	167 m2	-	inclus
FOUR 13 RUE DES SOURCES LOUBARESSE ECOMUSEE FERME PIERRE ALLEGRE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire occupant	19 m2	-	inclus
GRANGE 13 RUE DES SOURCES LOUBARESSE ECOMUSEE FERME PIERRE ALLEGRE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire occupant	17 m2	-	inclus

MAISONS DE SANTE AVEC PPV

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MAISON DE SANTE 2 RUE DU DR MALLET 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire non occupant	990 m2	3 084 €	-

BATIMENTS PR NON OCC

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
-------------	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------



N° souscripteur : 41295031

MAISON DE SANTE 4 RUE DU BOURNET 15260 NEUVEGLISE SUR TRUYERE	T1	Propriétaire non occupant	549 m2	-	-
ANCIEN CABINET MEDICAL 5 PLACE DU LAVOIR 15300 VALUEJOLS	T1	Propriétaire non occupant	100 m2	-	-
MICRO-CRECHE 1 BIS RUE DU PLOMB DU CANTAL 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire non occupant	175 m2	-	-
BAT TECHNIQUE DOMAINE NORDIQUE LE BRUAGIER 15110 ST URCIZE	T1	Propriétaire non occupant	302 m2	-	-
MAISON DE SANTE RUE DU CARREAU 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire non occupant	259 m2	-	-

ATELIERS DE DECOUPE/ABATTOIR					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
ATELIER DE DECOUPE RUE JEAN JAURES 15100 ST FLOUR	T5	Propriétaire non occupant	1 897 m2	-	-
ANCIEN ABATTOIR ROUTE DE SALZET 15230 PIERREFORT	T5	Propriétaire non occupant	626 m2	-	-
ATELIER DE TRANSFORMATION VOLZAC 15100 ST FLOUR	T5	Propriétaire non occupant	1 090 m2	-	-

INFRA SPORTIVES AVEC PPV					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers

GGEDITO/G2SVILLAP/J/8-07-2025



Groupama d'Oc
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
 Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
 Date de télétransmission : 11/07/2025
 Date de réception préfecture : 11/07/2025
 Cedex 09



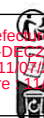
N° souscripteur : 41295031

COMPLEXE SPORTIF 10 AVENUE DE BESSERETTE 15100 ST FLOUR	T7	Propriétaire occupant	6 500 m2	20 141 €	inclus
---	----	-----------------------	----------	----------	--------

INFRASTRUCTURES SPORTIVES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
HALLE SPORTIVE DONT CLUB HOUSE COTE DE CHABRIDET 15230 PIERREFORT	T7	Propriétaire occupant	1 723 m2	-	inclus
CENTRE AQUALUDIQUE ROUTE DE CHAUDES-AIGUES 15100 ST FLOUR	T7	Propriétaire occupant	3 196 m2	-	inclus

DECHETTERIES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
DECHETTERIE LES CRAMADES 15100 ST FLOUR	T1	Propriétaire occupant	310 m2	-	inclus

MULTIPLES RRX-ATELIERS RELAIS					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MULTIPLE RURAL 8 PLACE DE LA MAIRIE FAVEROLLES 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire non occupant	170 m2	-	inclus
MULTIPLE RURAL + LGT 25 ET 27 RUE DES ABEILLES LOUBARESSE 15320 VAL D'ARCOMIE	T1	Propriétaire non occupant	175 m2	-	inclus



N° souscripteur : 41295031

MULTIPLE RURAL 3 RUE DES CASSALOUTS 15230 MALBO	T1	Propriétaire non occupant	311 m2	-	inclus
ATELIER RELAIS BOULANGERIE 3 RUE DE L'AUBARC 15230 PIERREFORT	T1	Propriétaire non occupant	1 467 m2	-	inclus

BAT DE STRUCTURES VULNERABLES					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
TRIBUNES JURY ET AIRE DE STOCKAGE CENTRE EQUESTRE 15100 ST FLOUR	T11	Propriétaire occupant	86 m2	-	inclus
BATIMENT TYPE ALGECO DECHETTERIE SALZET 15230 PIERREFORT	T11	Propriétaire occupant	20 m2	-	inclus
ABRIS SUR AIRE DE BIVOUAC LOU-ROND PARCELLE C560 15110 MAURINES	T11	Propriétaire occupant	4 m2	-	inclus
TOILETTE SECHE AIRE DE BIVOUAC LOU-ROND PARCELLE C560 15110 MAURINES	T11	Propriétaire occupant	3 m2	-	inclus

MAISON DU CENTRE EQUESTRE					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
MAISON DU CENTRE EQUESTRE 29 FAVEROLLES DE CHABRIDET 15230 PIERREFORT	T2	Propriétaire non occupant	251 m2	-	-

ATELIER DE DECOUPE

GGEDITO/G2SVILLAP/J8-07-2025



Groupama d'Oc
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
 Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
 www.groupama.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
 Date de télétransmission : 11/07/2025
 Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface/Volume/ EQ Habitant	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
ATELIER DE DECOUPE ROUTE DE SALZET dont Atelier de découpe Conquet 282m² 15230 PIERREFORT	T5	Propriétaire non occupant	618 m2	-	-

T1 : Bâtiments ordinaires, administratif et bureaux

T2 : Logements

T5 : Risques industriels

T6 : Salles de spectacle

T7 : Infrastructures sportives

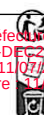
T11 : Bâtiments de structure vulnérable

Autre(s) élément(s) de patrimoine déclaré(s)		
Désignation	Type	Capital assuré
MOBILIER URBAIN	Mobilier urbain	50 000 €
FORAGE DE COLTINES	Autres	503 695 €

Matériel(s) déclaré(s) au titre de la garantie Tous dommages matériels					
Désignation	Nature	Localisation	Valeur déclarée	Extension vol	Capital garanti en vol
STRUCTURES BACHEES	Chapiteaux - structures légères	TERRITOIRE COM COM	30 000 €	Oui	34 030 €

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

L'indemnité maximale qui pourra être versée par l'assureur en cas de sinistre est limitée à **15 000 000 euros non indexés** quel que soit le nombre de biens mobiliers ou immobiliers sinistrés, tous événements et toutes garanties confondus y compris les frais et pertes et les conséquences des responsabilités (risques locatifs, responsabilités à l'égard des locataires, des propriétaires ou occupants et recours des voisins et des tiers).



N° souscripteur : 41295031

Site 1 - CHAUFFERIES BOIS		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 60 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDITO/G2SVILLAP/J8-07-2025



Groupama d'Oc
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

Site 4 - ETABLISSEMENTS SCOLAIRE		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	NON	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 41295031

Site 5 - SALLE DE SPECTACLE		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	NON	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDITO/G2SVILLAP/J8-07-2025



Groupama d'Oc
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
 Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
 Date de télétransmission : 11/07/2025
 Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

Site 6 - BATIMENT RISQUE LOCATIF		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evénements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 41295031

Site 8 - BAT PR OCCUPANT AC CONTENU		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommmages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 41295031

Site 32 - MAISONS DE SANTE AVEC PPV		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evénements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	NON	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 41295031

Site 34 - BATIMENTS PR NON OCC		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Domages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	NON	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDITO/G2SVILLAP/J18-07-2025



Groupama d'Oc
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

Site 39 - ATELIERS DE DECOUPE/ABATTOIR		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evénements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 €
Biens mobiliers	NON	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 41295031

Site 41 - INFRA SPORTIVES AVEC PPV		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDITO/G2SVILLAPJ8-07-2025



Groupama d'Oc
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
 Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
 www.groupama.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 06

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
 Date de télétransmission : 11/07/2025
 Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

Site 42 - INFRASTRUCTURES SPORTIVES		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 41295031

Site 44 - DECHETTERIES		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	OUI	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDITO/G2SVILLAPJ8-07-2025



Groupama d'Oc
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture 015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU Date de télétransmission : 11/07/2025 Date de réception préfecture : 11/07/2025	
--	---

N° souscripteur : 41295031

Site 45 - MULTIPLES RRX-ATELIERS RELAIS		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 41295031

Site 49 - BAT DE STRUCTURES VULNERABLES		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Vol	OUI	(1)
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	OUI	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	OUI	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises

GGEDITO/G2SVILLAP/JB-07-2025



Groupama d'Oc
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
 Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
 www.groupama.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris


 Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
 Date de télétransmission : 11/07/2025
 Date de réception préfecture : 11/07/2025

N° souscripteur : 41295031

Site 52 - MAISON DU CENTRE EQUESTRE		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 15 000 €
Biens mobiliers	NON	Franchise : 367 €
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 41295031

Site 54 - ATELIER DE DECOUPE		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
DOMMAGES AUX BIENS (IMMOBILIER, MOBILIER, GÉNIE CIVIL, OUVRAGES D'ART ET MOBILIER URBAIN)		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Incendie et risques annexes		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Evènements naturels		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Dégâts des eaux - Gel		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Bris de glace - bris de vitraux		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Vol	NON	-
Vol panneaux solaires	NON	-
Détériorations immobilières suite à vol	OUI	(1)
Dommages électriques		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	Capital : 40 000 € Franchise : 367 €
Biens mobiliers	NON	
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	OUI	(1)
Biens mobiliers	NON	
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeuble		
Incendie	OUI	(1)
Dégât des eaux	OUI	
Catastrophes naturelles	OUI	Selon la réglementation en vigueur
Attentats et actes de terrorisme	OUI	Celles de la garantie incendie et risques annexes

(1) Se reporter au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises



N° souscripteur : 41295031

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Génie civil industriel		
Autres	Oui	Capital : 503 695 € Franchise : 1 280 €
Génie civil ouvrage d'art	Non	-
Génie civil VRD	Non	-
Mobilier urbain		
Mobilier urbain	Oui	Capital : 50 000 € Franchise : 1 280 €
Bâtiment(s) de structure vulnérable	Non	-
Pertes financières		
Pertes de recette - Indemnités journalières	Non	-
Pertes d'exploitation	Non	-
Frais supplémentaires	Non	-
Extension fermeture administrative	Non	-
Effondrement de bâtiments	Oui	Se reporter à la Convention Spéciale CS 30 Capital : 500 000 € Franchise : 3 000 €
Autres événements Hors Catastrophe Naturelle	Oui	Se reporter à la Convention Spéciale CS 31 100 000 €
Autres dommages non désignés	Oui	Se reporter à la Convention Spéciale CS 32 Capital : 500 000 € Franchise : 3 000 €
Multirisque informatique	Oui	50 000 €
Bris de machine(s)	Oui	10 000 €
Marchandises réfrigérées	Non	-
Marchandises et matériels transportés		
Marchandises ou mobiliers non fragiles	Non	-
Marchandises ou mobiliers fragiles	Non	-

GGEDITO/G2SVILLAP/J8-07-2025



Groupama d'Oc
 Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
 Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
 www.groupama.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20250708-DE 2025-465-AU
 Date de télétransmission : 11/07/2025
 Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

Garanties complémentaires		
Montant de la franchise choisie pour l'ensemble des garanties : 1280 euros sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des Montants de Garanties et des Franchises ou mention particulière au niveau de chaque garantie		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2ème trimestre 2024		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Tous dommages matériels		
Matériels vidéo - Matériels photo	Non	-
Matériels son et lumières	Non	-
Chapiteaux - structures légères	Oui	Capital : 34 030 € Franchise : 1 280 € 34 030 €
dont vol	Oui	-
Autres biens non fragiles	Non	-
Mobilités douces	Non	-
Multirisque exposition		
Objets fragiles	Non	-
Objets non fragiles	Non	-
Extension biens de valeur	Non	-
Multirisque instrument(s) de musique		Se reporter à la Convention Spéciale CS 33
Instruments fragiles	Oui	Capital : 56 716 € Franchise : 1 280 € 56 716 €
dont vol	Oui	-
Instruments non fragiles	Non	-
Pertes de loyers	Non	-
Eolienne(s)	Non	-
Multirisque PPV	Non	-

GGEDITO/G2SVILLAPJ/8-07-2025



Groupama d'Oc
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DEC2025-465-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

30/35

N° souscripteur : 41295031

LES DISPOSITIONS PARTICULIERES
CLAUSES APPLICABLES AUX SITES ASSURES
Clause 111 - Absence de bien mobilier ou mobilier assuré au titre d'un autre contrat

Les bâtiments assurés ne contiennent pas de mobilier ou celui-ci est assuré par un autre contrat.

Clause 137 - Présence de panneaux solaires

Vous avez déclaré la présence de panneaux solaires sur les bâtiments assurés. Vous certifiez la conformité aux normes en vigueur des matériels, leur installation par une entreprise qualifiée et avoir souscrit un contrat d'entretien.

Site	Clauses appliquées
ETABLISSEMENTS SCOLAIRE	111
SALLE DE SPECTACLE	111
MAISONS DE SANTE AVEC PPV	111, 137
BATIMENTS PR NON OCC	111
ATELIERS DE DECOUPE/ABATTOIR	111
INFRA SPORTIVES AVEC PPV	137
MAISON DU CENTRE EQUESTRE	111
ATELIER DE DECOUPE	111

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE CHAUFFERIES BOIS
Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE BATIMENT RISQUE LOCATIF
Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE BAT PR OCCUPANT AC CONTENU
Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE INFRA SPORTIVES AVEC PPV
Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

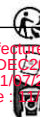
CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE INFRASTRUCTURES SPORTIVES

GGEDITOIG2SVLLAPJJB-07-2025



Groupama d'Oc
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles d'Oc
Siège social : 14, rue Vidailhan CS 93105 - 31131 BALMA CEDEX - 391 851 557 RCS Toulouse
www.groupama.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'ACPR, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 06

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250708-DE 2025-465-AU
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025



N° souscripteur : 41295031

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE DECHETTERIES

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE MULTIPLES RRX-ATELIERS RELAIS

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE BAT DE STRUCTURES VULNERABLES

Clause 130 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).
Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 1280 € .

LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES

ATELIER DE DECOUPE Route de Salzet 15230 PIERREFORT

Présence d'une renonciation à recours réciproque sur la partie 'ATELIER DE DECOUPE CONQUET' de 282 m².

BATIMENTS AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

SONT EXCLUS DU PRESENT CONTRAT L'ENSEMBLE DES BATIMENTS ET/OU STRUCTURES DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

LES ANTECEDENTS

Le Proposant a-t-il déjà été assuré au cours des 3 dernières années ? Oui

Type	Nombre de sinistre(s)	Coût total	Année
Dommages aux biens	10	481 465 €	2022
Dommages aux biens	3	4 206 €	2023
Dommages aux biens	5	67 868 €	2024



N° souscripteur : 41295031

LE DETAIL DE LA COTISATION

La cotisation annuelle est de 23977,19 € HT, soit 26 143,53 € TTC

Détail de votre cotisation prévisionnelle :

	Cotisation HT (euros)	Cotisation TTC (euros)
Protection du patrimoine	19 029,53 €	20 744,09 €
Catastrophes Naturelles	3 805,98 €	4 148,52 €
Attentats	1 141,68 €	1 244,42 €
Fonds de garantie Attentats	-	6,50 €

Tenant compte de la modulation pour fractionnement de paiement : 1 FOIS PAR TIP COURTAGE/COLLECTIVITES

*Cette cotisation sera exigible intégralement à l'échéance du contrat et payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.***Le tarif mentionné est garanti pendant un délai de 2 mois si les renseignements fournis sont exacts et non modifiés lors de la souscription du contrat.****LES INFORMATIONS CLIENT****Protection des données personnelles**

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales de votre contrat.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ces informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse ci-après) ou par le biais de notre site internet www.groupama.fr

N° souscripteur : 41295031

LES MENTIONS LEGALES

La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles ayant souscrit un traité de Réassurance emportant substitution auprès de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles elle-même réassurée auprès de :

Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama
Siège social : 8-10, rue d'Astorg
75383 PARIS Cedex 08
343.115.135 RCS PARIS.

Entreprises régies par le Code des assurances

Substitution du réassureur :

Conformément à l'article R322.132 du Code des assurances, la Caisse Régionale se substitue à votre Caisse Locale réassurée pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des entreprises d'assurance et l'exécution des engagements d'assurance pris par votre Caisse Locale.

L'autorité de contrôle de l'Assureur

L'organisme chargé du contrôle des activités de l'Assureur est « l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution » (ACPR).

LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent projet de contrat est élaboré sur la base des informations déclarées par le souscripteur à assurer.

Ce projet de contrat est complété par les documents indiqués ci-dessous, qui y sont joints :

- Dispositions Générales - Référence Imprimeur : 3350-233404 - Modèle : NOCP07 - Millésime : mars-25
- Fascicule « La protection du patrimoine » - Référence Imprimeur : 3350-233406 - Modèle NOCP07 - Millésime mars-25
- Fiche d'information relative au fonctionnement des garantie « Responsabilité Civile » dans le temps - Référence imprimeur : 3350-216063 - Millésime : juil-18
- Tableau des montants des garanties et des franchises - Référence Imprimeur : 3350-233415 - Modèle : TNOCP06 - Millésime : mars-25
- Convention Spéciale « Effondrement de Bâtiments » - référence CS30 - édition mars-25
- Convention Spéciale « Evénements naturels à caractère exceptionnel » - référence CS31 - édition mars-25
- Convention Spéciale « Autres dommages non désignés » - référence CS32 - édition mars-25
- Convention Spéciale « Multirisque Instrument(s) de musique(s) » - référence CS33 - édition mars-25
- Convention Spéciale « Cybersécurité » - Référence Imprimeur : 3350-CYBMUL - Millésime : mars-25

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la signature du présent projet de contrat un exemplaire de l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessus du contrat VILLASSUR, plan d'assurance des Collectivités Publiques, ainsi que des statuts de votre Caisse Locale



N° souscripteur : 41295031

LA SIGNATURE DES PARTIES

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées dans le formulaire de déclaration de risques pour l'établissement du présent document et pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en cas de conclusion du contrat toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (article L113-8 du Code des assurances),

- toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter la charge d'une partie des indemnités (article L113-9 du Code des assurances),

- vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexactes ou caduques les réponses faites à l'assureur (article L113-2 du Code des assurances),

- la résiliation ou la suspension d'un contrat affecté d'au moins un sinistre survenu au cours des 24 derniers mois (avec responsabilité ou en cas de vol) ou pour manquement à ses obligations contractuelles (non-paiement exact de la cotisation, fausse déclaration) peut être enregistrée dans un fichier central professionnel.

Le contrat sera conclu à compter du 01/07/2025 pour une durée d'un an et sera reconduit automatiquement d'année en année. Le délai de dénonciation sera de 2 mois au moins avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Fait en double exemplaire à Balma**Le 08/07/2025**

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la
Caisse Locale, le Directeur Général

Pour l'Entité à assurer :

(nom, prénom et signature du représentant
légal précédée de la mention "bon pour
accord")

Date :